



Audition de la ministre Stéphanie Rist sur sa feuille de route par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale

28 avril 2026

L'audition a été ouverte par le président de la Commission, Frédéric Valletoux, qui a rappelé une récente étude Ipsos : 76 % des Français placent la santé en tête de leurs préoccupations pour l'élection présidentielle de 2027, devant tous les autres enjeux cités. Il questionne la répartition des 2 milliards de mesures de précaution annoncées dans le champ social, les changements qui pourraient être effectués concernant la méthode autour des PLFSS afin de rendre l'exercice plus aisé, les mesures à venir pour lutter contre la désinformation et puis, les suites qui seront données au rapport de la Cour des Comptes sur de la qualité des soins au sein des établissements de santé.

La présentation de la feuille de route par la ministre

Dans un contexte de fragilité financière et d'instabilité politique, la ministre souhaite avoir pour principe d'agir dans la mesure du possible, sans repousser, d'appuyer ce qui est en cours et de préparer l'avenir.

Stéphanie Rist a souhaité présenter 4 priorités d'action :

1. L'accès aux soins

Face au constat des 6 millions de Français sans médecin traitant, l'action passera par le réseau France Santé (déploiement de la télémédecine, nouveaux lieux de soins et augmentation du temps soignants par la coopération) et par la formation de davantage de médecins.

2. La prévention

Il faut cesser de multiplier les plans, afin de retrouver une cohérence, se concentrer sur des « résultats mesurables pour les Français », cela passera par des plans qui seront pilotés par la donnée. Des annonces seront faites sur les conduites addictives, une campagne de sensibilisation sur la cocaïne aura lieu d'ici cet été. Une réunion aura lieu le 2 juin concernant le bilan de la grande cause nationale 2025 et les perspectives pour 2026 avec une priorité pour la santé mentale des jeunes, également une délégation interministérielle à la santé mentale est créée, elle sera pilotée par la DGS.

3. La protection des Français les plus vulnérables et l'anticipation du virage démographique

Pour la natalité, la ministre évoque le congé supplémentaire de naissance et un service public de la petite enfance. Pour le vieillissement, sa politique sera axée sur une meilleure reconnaissance des

métiers du grand âge. Pour les vulnérabilités, un texte commun sur la protection de l'enfance sera présenté avec Gérard Darmanin.

4. Un État efficace, au service d'un pays souverain, autonome, résilient et innovant

Il s'agit de se réformer sur le plan budgétaire. Stéphanie Rist propose une clarification de l'ONDAM en sous-objectifs. Elle propose également de tourner la page du déficit des hôpitaux en passant par la mutualisation. La priorité sera aussi de sécuriser nos biens critiques sanitaires pour préserver notre souveraineté, en passant par une réponse à l'échelle des États-membres de l'UE.

Les éléments de réponses présentés face aux questions des députés de la commission
--

Cadre budgétaire et financement du système de santé

- Le comité d'alerte de l'Ondam a rendu un avis le 20 avril. Pour répondre aux impacts budgétaires de la guerre en Iran, le Premier ministre demande 6 milliards d'euros d'économies, dont 2 milliards pour le ministère de la Santé. Les arbitrages ne sont pas encore rendus.
- Mises en réserve annoncées : 180 M€ sur les dotations aux établissements de santé, 150 M€ sur les soins de ville, un effort plus important que les années précédentes sur le Fonds d'intervention régional (FIR). Montant total : 1,1 Md€ pour le volet santé-famille.
- La ministre souligne que le risque de dépassement de l'Ondam est quatre fois moins élevé qu'à la même période l'année précédente.
- Loi de programmation pluriannuelle en santé : la ministre juge que « ce n'est pas le sujet », l'enjeu central étant le financement global du système face au vieillissement.
- Articulation financement mutuelles / assurance maladie : une mission confiée à quatre personnalités qualifiées doit formuler des propositions d'ici l'été.
- MSA : les discussions sur la convention d'objectifs et de gestion 2026-2030 sont en cours, alimentées par un rapport de l'IGAS.
- Contrôle des arrêts maladie par la sécurité sociale : la ministre préconise le contrôle renforcé des arrêts courts, avec une création de parcours de réhabilitation pour les arrêts longs, téléconsultations de suivi en cours de déploiement.
- Fauteuils roulants (reste à charge zéro) : vigilance renforcée sur la fraude et les effets d'aubaine.
- Cures thermales : saisine de la HAS pour évaluation de leur efficacité, résultats attendus à l'été.
- Pérennité du financement des structures d'exercice coordonné participatives (Secpa) : il s'agit d'une expérimentation article 51 et en 2027, il s'agira de choisir leur inscription ou non dans le droit commun.

Accès aux soins et désertification médicale

- Assises de la télémédecine : la feuille de route a été publiée en janvier, le taux de téléconsultation doit être augmenté, un texte sur les fraudes des plateformes sans consultation réelle est en cours et la téléconsultation accompagnée est à développer.
- Désertification médicale : les leviers évoqués sont la fin du numerus clausus, le guichet unique à venir, l'évolution des métiers notamment pour les infirmières, le développement de la télémédecine, le déploiement d'équipes de soins spécialisées pour réduire les délais d'accès aux spécialistes et des dispositifs comme Médecins solidaires.

- Mayotte : l'État pilote une restructuration complète de l'offre avec l'ANAP, le volet du numérique n'est pas encore à la hauteur, avec des axes de travail sur le DMP et la téléconsultation, la ministre se rendra à Mayotte prochainement.
- Martinique : la situation s'améliore mais reste fragile, déploiement du service d'accès aux soins, ouverture de centres de proximité, augmentation du nombre d'infirmières formées dont une quinzaine en pratique avancée, investissement dans le centre d'imagerie.
- Urgences de Lyon : les difficultés ne sont pas qu'une affaire de moyens financiers.
- Hospitalisation privée / publique : le travail sur l'efficacité des hôpitaux est en cours.
- Soins palliatifs : le sujet est en discussion au Sénat, 500 lits ont été ouverts à l'échelle nationale, une dizaine prévue en Guadeloupe l'an prochain et en 2028, il devrait rester 3 départements sans offre.
- Santé mentale des mineurs : la ministre reprend les éléments présentés dans sa feuille de route et ajoute : « Le plus important, à mes yeux, est d'accélérer en matière d'adoption et de faire diminuer le nombre d'enfants institutionnalisés. »
- Désinformation : une cellule d'infogigilance et un observatoire des fausses informations ont été créés.

Professionnels et structures de santé

- Développement professionnel continu : les concertations avec l'ensemble des ordres professionnels sont en cours, la publication des référentiels se fera d'ici la fin de l'année.
- Prestataires de santé à domicile : la ministre les rencontre régulièrement, un comité d'interface sur les difficultés tarifaires se tiendra dans les prochains mois.
- Ordre des audioprothésistes : la ministre y est favorable, cela doit passer par le vote d'une loi.
- Association Asalée : le Gouvernement tient à ce dispositif et tout est en place pour qu'il continue à fonctionner.
- Santé publique France : la ministre a rendu public son courrier sur le sujet, l'objectif est aussi d'améliorer l'efficacité de la communication de l'État en santé, une mission de l'IGAS est en cours.
- Événements indésirables graves encore trop nombreux : l'état d'esprit doit évoluer pour reconnaître les erreurs faites afin d'apprendre de celles-ci, « La faute est une faute, évidemment, mais l'erreur n'est pas toujours une faute ».
- Décrets d'application de la loi Neuder (27 juin 2025) : il faut aller au plus vite, mais la rédaction n'est pas aisée et nécessite des concertations.
- Création d'exceptions au seuil de 20 % de téléconsultation : l'exception au seuil existe déjà pour les médecins retraités dans les territoires ruraux.
- Contrats d'engagement de service public : le décret du 5 janvier 2026 les a rendus non cumulables avec d'autres contrats locaux, la ministre considère que toutes les aides devraient être disponibles au même endroit (guichet unique) et cumulables.

Médico-social et vulnérabilités

- Inclusion démocratique des personnes en situation de handicap : la ministre préfère le terme d'accessibilité à celui d'inclusion, la Conférence nationale du handicap de juin est présentée comme le lieu de discussion sur l'accessibilité notamment électorale pour les trois prochaines années.
- Mesures pour améliorer l'allocation aux adultes handicapés : la ministre redonne les chiffres concernant la réduction de la pauvreté permise par la revalorisation de l'AAH.
- Avenant 72 (devenu 75) de la convention collective de l'aide à domicile : l'État travaille avec les départements pour faire aboutir les négociations.

- Outre-mer médico-social (La Réunion) : la ministre renvoie à la ministre déléguée en charge de l'autonomie et des personnes handicapées
- Fondation œuvre de la croix Saint-Simon (Focss) : le dossier est suivi par la ministre, Élisabeth Laithier a été missionnée pour accompagner le déploiement du service public de la petite enfance auprès des collectivités
- Manque de places en Ulis : le travail doit se poursuivre pour créer des places, la ministre déléguée travaille avec l'Éducation nationale sur un texte relatif à l'école inclusive
- Vente des locaux de l'Hôtel-Dieu : l'AP-HP est responsable de la gestion de son foncier, s'il choisit de vendre pour créer un centre commercial c'est son choix.
- Dangers du chemsex : la ministre travaille avec Édouard Geffray, à l'élaboration d'un programme visant à améliorer les compétences psycho-sociales des jeunes.
- Sans réponse : calendrier du projet de loi sur l'allocation de solidarité unifiée (ASU), renvoyé au ministre du Travail.

Produits de santé et innovation

- Forfait innovation (article 54 LFSS 2023) : la CNIL a rejeté le premier texte pour des questions de données de santé, une nouvelle version est en cours d'élaboration, la publication est prévue avant la fin de l'année.
- Liste en sus pour les établissements psychiatriques : les travaux sont en cours dans le cadre de la réforme du financement de la psychiatrie pour intégrer ces traitements.
- Sans réponse : création d'un service public du médicament et recours à la licence d'office.